

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mars 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 12

de Votants 14

vingt-six mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

**Désignation d'un délégué
communal au sein du Syndicat
Agence de Gestion
Développement Informatique
(AGEDI)**

Étaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BAYLE, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Christine HAMOT

Absents :

Excusés :

Procuration de : Roger MAYET représenté par Aline DUPLOUY, Serge T'KINDT représenté par Maeva REYNIER, Caroline LE HAY représentée par Guillaume TRUC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Guillaume TRUC, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Champtercier au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Désigne** en qualité de représentant titulaire : Mme Aline DUPLOUY, adjointe au maire
2. **Désigne** en qualité de représentant suppléant : Mme Christine HAMOT, conseillère municipale
3. **Précise** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **Autorise** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de réception de l'AR: 31/03/2026

004-210400479-DE_031_2026-DE

AGEDI

POUR : 14

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance,
Guillaume TRUC



Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de reception de l'AR: 31/03/2026
004-210400479-DE_031_2026-DE
A G E D I